

1. Avenir 2002 : programme de soutien aux jeunes chercheurs

L'Inserm est le premier organisme public français qui se consacre à la recherche biomédicale. Il rassemble plus de 10 000 personnes dans ses 350 laboratoires répartis sur le territoire français.

Dans le but de soutenir les jeunes chercheurs et de renforcer la dynamique scientifique de la recherche biomédicale, clinique et en santé publique, l'Inserm lance le programme "Avenir 2002" qui s'adresse aux jeunes chercheurs, titularisés ou post-doctorants, français et étrangers, aux hospitaliers et aux universitaires présentant un projet scientifique de haut niveau.

Le projet "AVENIR" doit être novateur. La thématique, qui peut présenter une approche technologique nouvelle, doit s'inscrire dans les finalités de l'Inserm en physiopathologie, santé publique ou thérapeutique. Le projet doit aussi favoriser l'interaction entre recherche clinique, santé publique et recherche biomédicale. Il doit également impliquer une interaction forte avec les acteurs du lieu où le candidat sera accueilli.

Des projets en binôme peuvent être proposés. 40 projets pourront être sélectionnés.

www.inserm.fr/avenir2002

2. Participation d'enseignants-chercheurs « Seniors » français dans la coopération universitaire

Des interventions dans le cadre de la coopération universitaire et de recherche des universitaires et scientifiques français retraités ayant acquis une expérience reconnue dans leur domaine de compétence et désireux de conserver une activité universitaire vont être rendues possibles grâce au nouveau dispositif que les Ministères des Affaires Etrangères, de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche ont décidé de mettre en place.

Les interventions d'universitaires « seniors » ne devront pas se substituer à celles d'universitaires et de chercheurs en activité. Ces interventions devront se concevoir en renforcement de projets menés sur le long terme, comme des missions d'appui aux ressources humaines disponibles dans le pays d'accueil.

La gestion de ces missions sera confiée à l'Association Générale des Intervenants retraités – AGIR, dans le cadre de la convention que celle-ci a signée avec le MAE.

<http://mnelille.free.fr/agirabcd.htm>

3. Accueil de médecins étrangers par le Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris 2003-2004

Depuis plus de 40 ans, une action exemplaire de partenariat est menée entre le Ministère des Affaires Etrangères, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), la ville de Paris et une association : le Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris (CMHP). Cette action permet d'accueillir tous les ans dans les services hospitaliers universitaires de la région parisienne des médecins résidents étrangers (MRE) francophones, jeunes spécialistes de haut niveau, futures élites médicales hospitalo-universitaires, venus de tous pays. Leurs frais de séjour et de formation sont financés conjointement par la Direction Générale de l'AP-HP, et par le Ministère des Affaires Etrangères.

Les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au 31 décembre.

<http://www.cmhp.asso.fr/main.htm>

4. Des techniciens brésiliens et français discutent la Rationalisation et la Réutilisation de l'Eau

L'Association des Anciens Elèves et Stagiaires des Ecoles Françaises – ASPEF, avec l'appui du Consulat Général de France et du Bureau UBIFRANCE, réalisera un séminaire dont le thème est "L'Expérience Française et Brésilienne dans l'Economie et la Réutilisation de l'Eau et dans la Chasse à la Déperdition dans les Canalisations Hydrauliques". La manifestation, réalisée en partenariat avec des entreprises françaises et brésiliennes de la branche, aura lieu à l'Institut d'Ingénierie de São Paulo, le 7 août prochain.

À l'occasion, il y aura des conférences de spécialistes français et brésiliens, permettant un débat enrichissant sur les expériences et les efforts des deux pays et la présentation de réalisations et équipements.

Où: Instituto de Engenharia de São Paulo, Av. Dante Pazzanese, Ibirapuera.

Quand: 27 août, de 8 h 30 à 17 h, avec déjeuner sur place.

Combien: Inscriptions R\$ 25,00/personne, pour les membres de l'ASPEF: R\$ 15,00

Informations et inscriptions au Secrétariat de l'ASPEF, auprès de Maria Lúcia Carneiro

Tél.: (11) 3064-8922, fax: (11) 3085-6182 ou mél: aspef.compaq@uol.com.br